



# PROTOCOLE DE REPRISE D'ACTIVITÉ

Association Familles Rurales de Saint-Maur

Date de rédaction du document : 30 août 2020

Ce protocole prend effet à compter du **1<sup>er</sup> septembre 2020**. Il a été élaboré avec les responsables de l'activité et validé par le Conseil d'administration de l'association **Familles Rurales de Saint-Maur**. Il est remis à chaque participant qui doit en prendre connaissance. Il sera actualisé en cas d'évolution du cadre réglementaire et/ou d'évolutions des directives.

\*\*\*\*\*

**L'ensemble des mesures détaillées ci-dessous sont impératives.  
Leur non-respect est susceptible d'entraîner une éviction de l'activité.**

**Ce document sera remis à jour au fur et à mesure  
de l'évolution de la situation sanitaire**

\*\*\*\*\*

## LES ACTIVITÉS CONCERNÉES

Danse, Pilates, Gymnastique, Atelier créatifs, Cours de musique, Chorale.

## MESURES PROTECTRICES & DISTANCIATION PHYSIQUE

- Il est primordial de respecter les **mesures protectrices** ci-dessous et la distanciation physique :
- Le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de 11 ans.
- Se laver les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydro-alcoolique au début et à la fin de chaque séance, et les sécher avec un dispositif de papier / tissu à usage unique.
- Éviter de se toucher le visage en particulier le nez et la bouche.
- Utiliser un mouchoir jetable pour se moucher, tousser, éternuer ou cracher, et le jeter aussitôt.
- La distanciation sociale doit être respectée dès lors que cela est possible, avec au moins 1m entre chaque personne pour des activités non physiques et de 2 à 4m pour les activités physiques.
- Pour les activités physiques et sportives, le port du masque fait l'objet de règles plus spécifiques :

**Le port du masque est obligatoire** durant les mouvements, passages, et mise en place de chaque usagers dans l'espace où se pratique l'activité afin d'avoir une distance d'au minimum 4m<sup>2</sup> pour une activité modérée (*Chant*) et recommandée jusqu'à 8m<sup>2</sup> pour une activité plus intense (*Danse, Pilates, Gymnastique*).

Le masque doit être retiré au moment où commence l'activité, puis remis entre les séquences actives (par exemple entre chaque morceau pour une chorale, ou entre chaque séquence sportive)

## SURVEILLANCE MÉDICALE

- **Nous vous demandons de rester chez vous en cas d'apparition de symptômes** évocateurs du virus COVID-19 (toux, fièvre, difficultés respiratoires, etc.), de nous en informer (Monsieur CHAUSSET Nicolas, président de l'association et le/la responsable de l'activité et professeur) et de contacter votre médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).

## MATÉRIEL DE PROTECTION DE L'INTERVENANT-E & DU-DE LA RESPONSABLE D'ACTIVITÉ

L'association Familles Rurales a fourni à l'intervenant-e / au-à la responsable de l'activité le matériel suivant :

- Masque de protection jetable,
- Gel hydro-alcoolique
- Lingettes désinfectantes et/ou spray de produit désinfectant et essuie-tout.

## CIRCULATION DES PERSONNES SUR LE LIEU DE DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

- Pour les activités se déroulant au salle multi-activité du Gymnase – route de Villers : Afin de limiter les croisements dans des espaces réduits, nous avons mis en place le principe de circulation suivant : **entrée par le hall du gymnase, sortie par la porte vitrée de la salle**. Les entrées et sorties doivent être régulées pour éviter les fortes concentrations de personnes.

## ARRIVÉE DES PARTICIPANT-ES

- L'accueil ainsi que le déroulement de l'activité seront réalisés dans le strict respect des gestes protecteurs et des recommandations sanitaires.
- Si plusieurs séances s'enchaînent, un temps de désinfection sera réalisé (point de contact, sol, matériel...)
- Les participants sont invités à **arriver à l'heure où commence le cours**. Aucun retard ne sera toléré, idem pour le départ. (se référer au règlement intérieur de l'association disponible dans le dossier d'inscription.)
- Le port d'un masque de protection à l'arrivée et au départ de l'activité est obligatoire tant pour l'intervenant-e que pour les participants-es, ainsi qu'à tout moment où les distances indiquées plus haut sont susceptibles de ne pas être respectées.
- Les participants-es doivent arriver à l'activité avec la tenue adaptée (**pas de vestiaire**). Pour l'activité danse : **chaussettes propres ou chaussons de danse OBLIGATOIRES** Pour l'activité Pilates : **chaussettes propres et serviette de bain OBLIGATOIRES**.
- Chaque participant-e doit procéder au nettoyage de ses mains au savon ou au gel hydro-alcoolique dès son arrivée.
- Nous vous demandons de respecter les règles de distanciation physique et d'éviter les attroupements au début et à la fin de l'activité.
- **Un registre des personnes présentes sera complété à chaque séance**, intégrant une attestation de remise de ce protocole.

## UTILISATION DU MATERIEL

- Le matériel commun sera désinfecté après chaque utilisation.
- Chaque bouteille d'eau doit être marquée par son utilisateur-trice.
- L'échange ou le partage d'effets personnels est interdit (serviette par exemple).

## NETTOYAGE ET LA DÉSINFECTION DES LOCAUX

- Le-la responsable de l'activité / l'intervenant-e / le-la salarié-e est responsable de l'application du protocole lié à l'utilisation des locaux et du matériel. Le matériel nécessaire lui est fourni à cet effet par l'association Familles Rurales (lingettes désinfectantes, produit désinfectant, essuie-tout...) et par la Mairie.



## ÉLIMINATION DES DÉCHETS POTENTIELLEMENT SOUILLÉS

- Tous les déchets potentiellement souillés (masques et gants jetables, matériel de protection renforcé, lingettes désinfectantes...) seront à jeter dans un double sac poubelle réservé à cet effet, qui devra être conservé 24 heures dans un espace clos avant élimination dans la filière des ordures ménagères.

## PRISE EN CHARGE D'UNE PERSONNE SYMPTOMATIQUE

- Tout-e participant-e présentant des symptômes évocateurs du virus COVID-19 à son arrivée ou au cours de l'activité sera invité-e à rentrer chez lui-elle sans délai et à contacter son médecin traitant. Une classification des participants cas contact « à risque » et « à risque négligeable » sera établie pour faciliter leur identification si le cas est avéré.
- En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parler ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge reposera sur l'isolement avec application des gestes barrières, distanciation d'un mètre et port du masque, puis orientation selon les critères suivants :

En l'absence de signes de gravité : le responsable de l'activité fera contacter le médecin traitant par le participant pour avoir un avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, il organisera le retour à domicile.

En présence de signes de gravité, comme la détresse respiratoire, le responsable de l'activité contactera le Samu. L'arrivée des secours sera alors organisée en restant à proximité (en respectant la distance de 1 m) de la personne pour la surveiller le temps que les secours arrivent. En cas d'éléments nouveaux importants, le responsable de l'activité contactera le 15.

- Si le cas de COVID-19 est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par le-la Président-e de l'association ou le-la responsable de l'activité.

## DÉMARCHES AVANT LA REPRISE DU SPORT :

- Pour les personnes ayant contracté le virus COVID-19, une consultation médicale est obligatoire avant la reprise d'activité physique.
- Pour les personnes contact d'un cas confirmé, pas de reprise d'activité sportive avant 14 jours ; une consultation n'est pas nécessaire ensuite si pas de symptôme développé pendant ces 14 jours.
- Pour les personnes ayant eu une activité sportive très modérée ou inexistante pendant le confinement, il est conseillé de consulter un médecin avant la reprise du sport.
- La reprise du sport après le confinement doit être progressive pour limiter les risques d'accident.
- Arrêter impérativement l'activité en cours en cas de présence des symptômes suivants : douleurs thoraciques, gêne respiratoire, palpitations trop rapides ou irrégulières, variation anormale de la fréquence cardiaque, perte brutale du goût et/ou de l'odorat, fatigue anormale, température supérieure ou égale à 38° au repos, reprise ou apparition d'une toux sèche.